

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

**6^{ème} DELIBERATION DE LA SEANCE DU 23 MARS
à 20 HEURES 30**

**Matière de l'acte : FINANCES LOCALES
Sous-matière de l'acte : 7.1 Décisions budgétaires**

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal :
Le 23 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Et le jeudi vingt-trois mars à vingt heure trente,

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, REBOULET Franck, TOLETTI Patrick, DOSE Nathalie, JUSTAMOND Mireille, FRENE Eric, FRAC Valérie, ARNAUD Jérôme, BERTRAND Michèle.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : FANTON Pascale Procuration GAS Joëlle, LAVASTRE Norbert Procuration NADAL Laurent, MATHIEU Pierre Procuration PLUTION Antoine, JALLIFFIER-ARDENT Catherine Procuration JUSTAMOND Mireille.

FRAC Valérie est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 CCAS

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT de LA SF vers la SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	0.00 €		0.00 €	Dépenses 0.00 €	0,00 €	0.00 €
				0,00 €		
FONCT	3159.02 €	0.00	-30.56 €	Recettes		3128.46 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section investissement),

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	3 128.46 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 128.46 €
Total affecté au c/ 1068 :	0.00€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Ainsi fait les jour, mois et an susdit

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Affiché le
ID : 030-213000763-20230323-D2023_016-DE

Certifiée exécutoire
Publiée ou notifiée le :

Le Maire,
Laurent NADAL

